

Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées
Madame la Présidente Gisèle Marlière
Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 150
1000 Bruxelles

votre message du	votre référence	notre référence	personne de contact	Annexe(s)	Date
		2025/233/pd	Cédric Van de Walle	1	15/05/2025

Concerne : CIDD - Rapport d'activités 2024 sur la politique de développement durable de l'autorité fédérale

Madame la Présidente,

Chaque année, la Commission Interdépartementale pour le Développement durable (CIDD) établit un rapport d'activités qui apporte des informations sur la politique de développement durable menée par l'autorité fédérale au cours de l'année écoulée. Ce rapport contient une présentation des activités réalisées en vue d'assumer la responsabilité sociétale des services publics fédéraux, tant en ce qui concerne leur fonctionnement opérationnel qu'en ce qui concerne leurs missions. Le document complet est disponible sur le site de la CIDD à l'adresse www.developpementdurable.be.

Ci-joint, vous pouvez d'ores et déjà en découvrir une synthèse qui offre une vue sur les principaux chapitres.

Je vous en souhaite bonne lecture et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.



Dieter Vander Beke
Président de la CIDD

Rapport annuel 2024 de la CIDD

Résumé exécutif

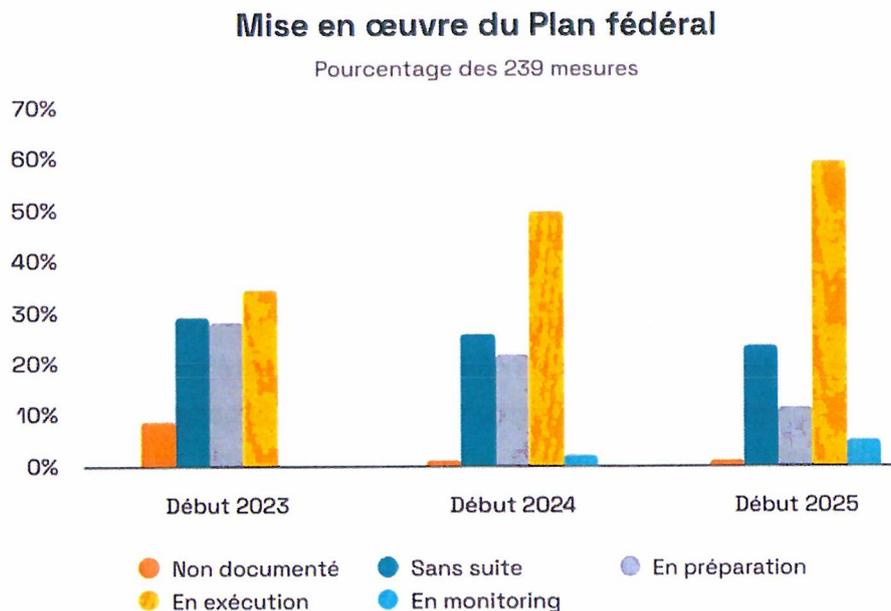
La Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD) est l'un des acteurs essentiels qui alimentent la stratégie fédérale de développement durable. Elle constitue le lieu incontournable pour la **coordination des initiatives autour des objectifs de développement durable** entre les services publics fédéraux. Chaque année, elle publie un rapport pour présenter ses activités et la contribution de ses membres à l'atteinte des objectifs de développement durable. Vous pouvez dès à présent consulter l'édition 2024 de ce rapport d'activités sur le site internet www.developpementdurable.be.

Les principales activités et réalisations en 2024 sont :

- La poursuite de la mise en œuvre du **Plan Fédéral de Développement Durable (2021-2026)** par l'ensemble des services publics fédéraux, ainsi que la relance du Groupe de Travail « Stratégie fédérale » pour amorcer l'élaboration du prochain plan ;
- La mise sur les rails du 2e **Plan d'Action National « Entreprise et Droits humains »**, adopté par le gouvernement fédéral le 5 avril 2024, après un long processus de maturation au sein du Groupe de Travail « Responsabilité sociétale » ;
- L'identification de mesures stratégiques permettant de peser sur la circularité par le biais des **marchés publics fédéraux** ainsi que la publication, sur le [Guide des achats durables](#), de nouvelles fiches décrivant des produits et services fréquemment achetés par les autorités fédérales. Ceux-ci ont été choisis parmi une quarantaine de catégories qui revêtent une importance particulière en matière de responsabilité sociétale et s'avèrent hautement prioritaires en matière de développement durable. Ces initiatives émanent du Groupe de Travail « Marchés publics durables » ;
- **L'interaction avec différents acteurs** traitant, chacun dans ses compétences spécifiques, d'enjeux de développement durable, notamment : Le Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, la Cellule nationale Environnement-Santé, le Centre d'analyse des risques liés au changement climatique (CERAC), le consortium de chercheurs ayant effectué, pour le compte de l'IFDD (Institut Fédéral pour le Développement Durable), la 3^e Gap Analysis afin d'estimer le chemin à parcourir pour atteindre, d'ici à 2030, les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (SDG's – Sustainable Development Goals).

Le Plan Fédéral de Développement Durable : 3 ans après son adoption

Subdivisé en 239 mesures auxquelles les services publics fédéraux se sont engagés à contribuer, le Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) a livré les résultats de son 3^e monitoring annuel. Le Bureau fédéral du Plan a élaboré une méthodologie précise pour analyser les stades de mise en œuvre. 39 mois après son adoption par le gouvernement, et à un an de son échéance, on voit que les trois quarts des mesures du plan sont en cours de réalisation : 11% des mesures sont en préparation, 59% en exécution et 5% font l'objet d'un monitoring. Le graphique ci-dessous le montre en pourcentages.



Source: Bureau fédéral du Plan (2025), Article « Plan fédéral de développement durable : un quart des mesures attend le début de la mise en œuvre », publication le 24 avril 2025, www.plan.be.

Les initiatives des services publics fédéraux en matière de développement durable

Comme dans les éditions précédentes, un aperçu plus détaillé des actions de développement durable menées par les différents services publics fédéraux est à découvrir via les rapports d'activités des Cellules de Développement durable de chaque service. Ces différents rapports ont été compilés et annexés au rapport annuel de la CIDD.

Vous trouverez de plus amples informations sur la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable, sur les activités de la CIDD et sur les initiatives des services publics fédéraux en matière de développement durable, dans le rapport annuel publié sur le site www.developpementdurable.be.